



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le vingt-trois février

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 5 et 15 février 2021

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoint
E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – P. GINER – J. HENSELER – S. LAINE- M. MARTEAU – N. PERRICHON – J. RAYNAUD – A. CARRU MARTEL – A. RASKIN – J.M. BAGNIS - M. RAYNAUD **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE) - J.L. GIRAUD (pouvoir donné à G. BARRA) - E. MENUT (pouvoir donné à J. HENSELER) - C. OBYN SELINGUE (pouvoir donné à M. BODY) - N. DEDULLE LELLUIN (pouvoir à S. ALLEG)

DEMANDE DE SUBVENTION – APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES.

Monsieur le Maire précise qu'un appel à projets du ministère de l'éducation nationale centré sur le 1^{er} degré vise à assurer un égal accès au service public de l'éducation et cela afin d'appuyer la transformation numérique des écoles, dans ce but l'Etat investit 105 millions d'€ à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance.

L'appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique en cycle 2 et 3, le volet équipement concerne les équipements mobiles mutualisables au sein de l'école, il peut s'agir notamment de tablettes tactiles ...etc.

La commune de Tourrettes en partenariat avec l'équipe pédagogique de l'école élémentaire du Coulet, a un projet d'acquisition d'une classe mobile comportant tous les logiciels préconisés par l'éducation nationale.

Concernant les modalités de financement et des dépenses éligibles, le taux de subvention s'élève à 70 % de la dépense engagée jusqu'à 200.000 €, pour les équipements. La prise en charge de la partie logiciel s'élève à 50 % du montant.

Le projet de la commune s'élève à 15.008 € TTC (équipement pour 12.492 € TTC et logiciel de l'éducation nationale 2.516 € TTC), le montant restant à la charge de la commune s'élèvera à environ 5.006 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

D E C I D E

- **D'APPROUVER** la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique à destination de l'école élémentaire du Coulet.
- **D'APPROUVER** l'acquisition de la classe mobile pour un montant de 15.008 € TTC avec une demande de subvention auprès du ministère de l'éducation nationale au maximum de ce que peut prétendre la commune.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE